

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU A LA
SOUS-PRÉFECTURE LE

12 MAI 2010

CASTELSARRASIN - 82

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX LE SIX MAI (06/05/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 AVRIL 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHE, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. REDON) **Adjoint**

M Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par Mme NICODEME) **Conseillers Municipaux**

Mme DA MOTA est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. BOUSQUET

15- 06 mai 2010

**CONVENTION CADRE 2010 ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET
L'ENSEMBLE ORGANUM – AVENANT N°1 – COREALISATION DES
DIAGONALES D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS**

Vu la délibération n° du conseil municipal du 06 mai 2010 relate à la convention cadre entre la ville de Moissac et l'association Organum,

Considérant la nécessité de pouvoir engager les dépenses relatives aux coréalizations lors des diagonales d'Automne et de Printemps,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, 26 Voix Pour, 6 Abstentions (MM Gauthier, Benech et Roquefort, et Mmes Nicodème, Galho et Rollet), 1 Contre (M. Charles)

DECIDE de mettre en œuvre l'avenant à la convention – cadre 2010 entre la commune de Moissac et l'association Organum-CIRMA.

AUTORISE Monsieur Le Maire à contrôler les modalités d'engagement de l'avenant financier et d'engager les démarches administratives nécessaires à l'attribution des aides octroyées par la commune de Moissac.



Pour copie conforme
Moissac le 07 mai 2010

Le Maire
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

